

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit octobre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 octobre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëticia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- URVOY Laurence

SECRETARE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2021-110

Membres en exercice : 35 – Présents : 32 - Absents : 3 – Pouvoirs : 2

GESTION DU PATRIMOINE

LABEL « TERRE SAINE, COMMUNES SANS PESTICIDE » - CANDIDATURE

Créé en 2015, le label « Terre Saine, Communes sans pesticides » s'adresse à l'ensemble des communes, communautés de communes et communautés d'agglomération, quelle que soit leur taille et est animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire(MTES). L'objectif de ce label national est de:

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires;
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi «Labbé», vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Depuis plus de six ans, la commune de Lamballe-Armor mène une politique de non utilisation de produits phytosanitaires sur son territoire et s'engage à rester en zéro pesticide. La protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, la préservation de la biodiversité (faune et flore) et la reconquête de la qualité des eaux sont autant d'enjeux poursuivis par la commune. Lamballe-Armor a obtenu, en 2021, le prix « Zéro Phyto Durable » délivré par la Région Bretagne. Ainsi, l'obtention de ce label national s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Au regard de la transmission du règlement du label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE de candidater au label national « Terre Saine, communes sans pesticides »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	26 OCT. 2021
Affiché le	26 OCT. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 26 OCT. 2021

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

